

L'assurance de prêt, c'est quoi ? [Devis Gratuit, sans engagement, cliquez ici](#)

## A. Des Garanties de base

### +Décès / Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA)

En cas de Décès ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA), l'intégralité du capital restant dû à l'organisme prêteur est remboursée (*dans la limite du capital garanti*).

Le montant assuré ne peut pas excéder le montant de la dette contractée.

## B. Des Options

### + Incapacité Temporaire Totale (ITT) / Invalidité Permanente Totale (IPT)

En cas d'arrêt total de travail ou d'impossibilité d'exercer les occupations de la vie quotidienne ou d'**invalidité supérieure à 66 %** (*selon un barème fonctionnel et professionnel*), dès la fin de la franchise choisie, nous remboursons vos échéances de prêt, pendant toute la durée de votre Incapacité Temporaire Totale ou de votre Invalidité Permanente Totale, dans la limite des montants garantis.

### +Invalidité Permanente Partielle (IPP)

En cas d'Invalidité Permanente Partielle, **entre 33% et 66% d'invalidité** (*selon un barème fonctionnel et professionnel*), nous vous versons la moitié de votre couverture ITT/IPT, pendant toute la durée de votre invalidité, dans la limite des montants garantis.

### +Garantie Chômage

### +Garantie Revente

Remboursement de la moins-value (*différence entre le prix d'achat de votre bien et son prix de revente*) en cas de revente pendant les 5 ans après son acquisition en raison d'un décès, d'une incapacité permanente totale suite à un accident, d'une mutation professionnelle, d'une naissance multiple, d'un licenciement économique ou d'une séparation (*divorce ou dissolution du PACS*).



relais du remboursement du crédit au cas où vous ne seriez plus en mesure de le faire.

**2. pour la banque** : elle lui permet de sécuriser votre emprunt. Elle a en effet ainsi la garantie d'être remboursée, quelle que soit la situation.

Ce contrat prend en charge le capital restant dû de votre prêt en cas de décès et vos échéances de prêt en cas d'incapacité.

- En cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie

Nous remboursons l'intégralité du capital restant dû au prêteur, en proportion du taux de couverture que vous aurez choisi.

*Par exemple, si le capital restant dû est de 120 000 euros au moment du sinistre et que vous avez choisi un taux de couverture de 50%, nous rembourserons 60 000 euros au prêteur.*

- En cas d'arrêt de travail ou d'invalidité permanente totale

L'assureur rembourse à l'organisme prêteur vos échéances de prêt à votre place dès la fin de la franchise (30, 60, 90 ou 180 jours), et ce jusqu'à la fin de votre période d'incapacité.

De plus, vous êtes **exonéré de vos cotisations pour ces garanties pendant toute la durée d'indemnisation de votre incapacité** dans la plupart des solutions proposées.

### + Pour réaliser des économies

Nous proposons des tarifs très compétitifs car vos cotisations sont calculées selon votre profil. Vos cotisations sont donc parfaitement adaptées et entièrement sur mesure.

- Votre **cotisation est calculée**, à l'adhésion, **selon votre profil et votre situation**, en particulier : le montant du capital assuré, la durée du prêt, votre activité professionnelle, votre âge.

- Si vous êtes **non fumeur**, vous bénéficiez d'une cotisation encore plus avantageuse.

- Votre cotisation est exprimée en pourcentage du capital restant dû : elle évolue chaque année en fonction du capital qui reste à rembourser. L'évolution de votre âge participe également au nouveau calcul de votre cotisation.

□□□□□□□□ **Je choisis librement mon assurance de prêt**

**Rien ne vous oblige à souscrire l'assurance de prêt proposée par votre banquier** dans son offre de crédit.

**Vous pouvez choisir librement votre assurance emprunteur**

Au même titre que vous choisissiez votre assurance auto ou habitation, vous avez une autre alternative : choisissez une assurance de prêt dite « individuelle » : vous pouvez ainsi réaliser de **réelles économies** sur toute la durée de votre prêt tout en bénéficiant de garanties complètes.

